

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
22 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt le mardi vingt-deux septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 16 septembre 2020, par le Président, s'est réuni en séance publique salle d'assemblées de la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Franck DAMAY, Conseiller Communautaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE (à partir de la délibération « convention de partenariat entre Limoges Métropole et la Fédération départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne »), M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD (à partir de la délibération « Budget Principal et Budgets Annexes- Ajustements AP/CP»), M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE (à partir de la délibération « Désignation des délégués et représentants de Limoges Métropole dans les différentes instances du syndicat d'Energie de la Haute-Vienne »), Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Shérazade ZAITER, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE (jusqu'à la délibération « Désignation des délégués et représentants de Limoges Métropole dans les différentes instances du Syndicat d'Energies de la Haute-Vienne »)

M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE

M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN

M. Ibrahima DIA donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL

M. Jérémy ELDID donne pouvoirs à M. Olivier DUCOURTIEUX

Mme Nadine RIVET donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD

Mme Gülsen YILDIRIM donne pouvoirs à M. Thierry MIGUEL

Absente :

Mme Sylvie BILLAT

Mme Hélène CUEILLE (jusqu'à la délibération « Investigations complémentaires pour la détection des réseaux – Convention avec les exploitants »)

Mme Samia RIFFAUD (jusqu'à la délibération « Affectations des résultats de l'exercice 2019 – Budget Annexe « Lotissement d'activités économique »

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Budget Principal et budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2019 -

Suite au vote des comptes administratifs 2019 du Budget Principal et des Budgets annexes, il doit être procédé à l'affectation des résultats.

Conformément aux instructions comptables, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSPORTS URBAINS	ASSAINISSEMENT	EAU	CENTRE DE RECYCLAGE	PARC ACTIVITES DE LA GRANDE PIECE	OCEALIM	LOTISSEMENTS ACTIVITE ECONOMIQUES
INVESTISSEMENT								
Résultat de l'exercice	- 5 760 955,23 €	3 315 714,08 €	- 225 624,36 €	- 3 451 490,17 €	- 2 304 630,68 €	- 499 609,72 €	- 46 897,02 €	- 147 560,77 €
Résultat antérieur	- 13 516 336,88 €	- 819 699,43 €	- 4 027 300,99 €	- €	2 675 573,45 €	- 58 730,05 €	-1 521 797,50 €	- 211 228,04 €
Solde d'exécution cumulé à reporter (crédit du compte001)	-19 277 292,11 €	2 496 014,65 €	- 4 252 925,35 €	- 3 451 490,17 €	370 942,77 €	- 558 339,77 €	- 1 568 694,52 €	- 358 788,81 €
Solde des Restes A Réaliser	-2 602 937,60 €	-3 480 424,04 €	1 602 058,88 €	-1 060 051,99 €	-350 416,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de la section d'investissement	- 21 880 229,71 €	- 984 409,39 €	- 2 650 866,47 €	- 4 511 542,16 €	20 526,14 €	- 558 339,77 €	- 1 568 694,52 €	- 358 788,81 €
BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement	21 880 229,71 €	984 409,39 €	2 650 866,47 €	4 511 542,16 €	0,00 €	558 339,77 €	1 568 694,52 €	358 788,81 €
FONCTIONNEMENT								
Résultat de l'exercice	17 292 924,52 €	4 187 901,76 €	3 167 760,30 €	8 768 234,54 €	- 1 674 168,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat antérieur	8 548 579,59 €	1 542 251,68 €	4 309 169,42 €	0,00 €	2 993 148,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total à affecter	25 841 504,11 €	5 730 153,44 €	7 476 929,72 €	8 768 234,54 €	1 318 980,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AFFECTATIONS								
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068)	21 880 229,71 €	984 409,39 €	2 650 866,47 €	4 511 542,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reste à reporter en fonctionnement (crédit du compte 002)	3 961 274,40 €	4 745 744,05 €	4 826 063,25 €	4 256 692,38 €	1 318 980,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Budget Principal et budget annexes – Ajustement des AP/CP

Cette délibération permet :

- **sur le budget principal**, il s'agit :

- de modifier l'échéancier de l'AP/CP « Voie de liaison Sud – Echangeur 36 » en augmentant les CP de 300 000 € en 2020.
- de reprendre une partie du reste à financer des exercices précédents pour les AP/CP suivantes :
 - « aides pour orienter la production de logements sociaux » : 330 000 €
 - « CTMA La Valoine » : 68 500 €
 - « Enveloppe de voirie » : 300 000 €

- **sur le budget annexe Assainissement** : il est demandé au conseil communautaire de reprendre une partie du reste à financer à hauteur de 2 810 000 € pour le chantier de réhabilitation de la station d'épuration.

- **sur le budget annexe Centre de Recyclage** : il faut de modifier l'échéancier de l'AP/CP « Agrandissement et modernisation du site » en augmentant le CP 2020 de 350 000 €.

Le conseil communautaire modifie les autorisations de programme et crédits de paiement tel qu'indiqué et autorise le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Budget Principal - Décision Modificative n°1

Cette première décision modificative du budget principal permet d'intégrer les résultats de l'exercice 2019 constatés lors du compte administratif, et de reprendre dans l'équilibre budgétaire les restes à réaliser de l'exercice précédent, à la fois en dépenses et en recettes.

Pour rappel :

- le déficit d'investissement reporté et le solde des restes à réaliser sont couverts par le résultat de fonctionnement à hauteur de 21,9 M€,
- le résultat de fonctionnement restant de 4 M€ est reporté en fonctionnement.

Elle enregistre également l'inscription de crédits nouveaux liés à la crise sanitaire.

A ce stade, les conséquences financières de la crise entraînent des dépenses supplémentaires évaluées à 2 287 000 € et des pertes de recettes à hauteur de 1 315 000 €, soit une incidence globale de 3,6 M€ pour le budget principal.

L'impact de la crise sanitaire se traduit par des dépenses nouvelles et des baisses de recettes.

- les baisses de recettes :
 - 340 000 € pour la cotisation foncière des entreprises
 - 323 000 € pour la gestion locative d'ESTER et CIRE
 - 210 000 € pour la taxe de séjour à l'OTI
 - 500 000 € pour la collecte des ordures ménagères et les ventes de matériaux recyclés
- Les dépenses supplémentaires :
 - 785 000 € d'achats d'équipements et de fournitures
 - 1 620 000 € pour les différents dispositifs mis en place pour le soutien aux entreprises et aux associations
- Par ailleurs, la collecte et le traitement des ordures ménagères occasionne une baisse estimée à 118 000 €, et l'état a versé une subvention de 58 550€ pour les masques

En dehors de la crise sanitaire des compléments de crédits doivent être inscrits :

En fonctionnement :

- 200 000 € pour l'entretien des arbres d'alignement.
- 36 000 € pour les contentieux d'urbanisme.
- 99 000 € pour diverses subventions versées aux usagers et porteurs de projets
- 22 250 € pour la subvention versée à la délégation d'ESTER
- Ces inscriptions complémentaires sont financées en partie par un transfert de crédits.

En investissement,

- 300 000 € pour l'AP/CP « Voie de liaison Sud-Echangeur 36 »
- 330 000 € pour la reprise d'une partie du Reste à Financer (RAF) de l'AP/CP « Orienter la production de logements sociaux »
- 300 000 € pour la reprise d'une partie du RAF de l'AP/CP « Enveloppe de voirie »
- 68 500 € pour la reprise d'une partie du RAF de l'AP/CP « CTMA Valoine »
- 200 000 € pour l'acquisition de terrains de voirie
- 100 000 € pour les études topographiques.

L'équilibre de la section d'investissement nécessite une augmentation de 1,2M€ de l'emprunt de 36 M€ inscrit au budget prévisionnel 2020.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget principal 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Budget Annexe Transport Urbain - Décision Modificative n°1

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget annexe « Transports Urbains ».

Elle permet en fonctionnement :

- de constater en recettes l'excédent de fonctionnement 2019 reporté soit 4,7 M€ et de prendre en compte les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire, en particulier sur le versement mobilité pour lequel la baisse de ressources est évaluée à 3 M€.
- d'inscrire en dépenses 100 000 € pour le dispositif d'aide à l'achat de vélos, 80 000 € pour le solde 2019 de la contribution versée à la STCLM et un complément de 25 000 € pour la participation versée à la Région.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet d'inscrire en dépense d'ordre un virement à la section d'investissement de 1 527 604 €.

En investissement :

- de constater en recettes réelles l'excédent d'investissement reporté, les restes à réaliser recette et un excédent de fonctionnement capitalisé pour un total de 5,8 M€. En recette d'ordre le virement de la section de fonctionnement.
- d'inscrire en dépenses :
 - les restes à réaliser dépenses pour 5,8 M€
 - des crédits pour l'installation d'aménagements cyclables dans le cadre de la crise sanitaire pour 185 000 €
 - une diminution de 547 000 € des dépenses liées à la modification du régime de TVA.

L'équilibre de la section d'investissement permet de réduire de 2 M€ l'emprunt de 6 M€ inscrit au budget prévisionnel 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Budget Annexe Assainissement – Décision Modificative n°1

Le conseil communautaire adopte la décision modification n°1 du budget annexe « Assainissement ».

Elle permet en fonctionnement :

- de constater en recettes l'excédent de fonctionnement reporté de 2019 de 4,8 M€.
- d'inscrire en dépenses des crédits complémentaires concernant le marché de rénovation et de modernisation de la station principale de traitement des eaux usées.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet d'inscrire en dépense d'ordre un virement à la section d'investissement de 4,1 M€.

En investissement, il est demandé au conseil communautaire :

- de constater en recettes l'excédent de fonctionnement reporté, les restes à réaliser 2019 et le virement d'ordre de la section de fonctionnement pour un total de 7,6 M€.
- d'inscrire en dépenses le déficit d'investissement reporté de 4,2 M€ et la modification de l'échéancier de l'AP/CP à hauteur de 2,8 M€.

L'équilibre de la section d'investissement permet de réduire dans sa totalité l'emprunt d'équilibre de 1,3 M€ inscrit au budget prévisionnel 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Budget Annexe Eau – Décision Modificative n°1

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget annexe « Eau ».

Elle permet en fonctionnement :

- 1) de constater en recettes l'excédent de fonctionnement reporté de 2019 de 4,3 M€.
- 2) d'inscrire en dépenses d'ordre la régularisation des amortissements de l'exercice 2019 qui n'avaient pas pu être comptabilisés suite au transfert de la compétence Eau pour 3 M€.

L'équilibre de la section de fonctionnement permet d'inscrire en dépense d'ordre un virement à la section d'investissement de 1,3 M€.

En investissement :

- de constater en recettes l'excédent de fonctionnement reporté de 4,5 M€ et le virement d'ordre de la section de fonctionnement.
- d'inscrire en dépenses le déficit d'investissement reporté et les restes à réaliser pour un total de 4,5 M€.

L'équilibre de la section d'investissement permet de réduire de 4,3 M€ l'emprunt de 4,9 M€ inscrit au budget prévisionnel 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Budget Annexe Centre de Recyclage - Décision Modificative n°1

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n° 1 du budget annexe « Centre de Recyclage ». Il finance en 2020 la suite des travaux de modernisation du site.

Une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 sur la base d'un compte administratif provisoire, dès le vote du budget primitif 2020, a été nécessaire, afin de pouvoir équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif 2019 définitif présentant une différence de 4 162,41 € avec le compte administratif estimé, cette décision modificative enregistre la régularisation.

La décision modificative permet également de procéder à des ajustements budgétaires sur la section d'investissement, avec une modification de l'échéancier de l'opération en AP/CP « Agrandissement et modernisation du Centre de Recyclage » pour 350 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par une augmentation de 346 000 € de l'emprunt d'équilibre de 3,5 M€ inscrit au budget prévisionnel 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Budgets Annexes Lotissements et Parcs d'Activité (3) - Décision Modificative n°1

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°1 du budget primitif 2020 des budgets annexes suivants :

- parc d'activité de la Grande Pièce
- les lotissements d'activités économiques : Zone agro-alimentaire La RIBIERE (Limoges) - Zone artisanale de l'Aqueduc (Peyrilhac)
- le parc d'activités Océalim.

PARC D'ACTIVITE « GRANDE PIECE »

Le déficit d'investissement reporté de 558 340 € est couvert par l'inscription d'un emprunt de même montant.

LOTISSEMENTS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Zone agro-alimentaire La RIBIERE (Limoges) - Zone artisanale de l'Aqueduc (Peyrilhac)

Le déficit d'investissement reporté de 358 790 € est couvert par l'inscription d'un emprunt de même montant.

PARC D'ACTIVITE « OCEALIM »

Le déficit d'investissement reporté de 1 568 695 € est couvert par l'inscription d'un emprunt de même montant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Taxe de séjour - Modalités d'application et tarifs applicables à compter du 1er janvier 2021

Cette délibération a pour objet de décider des tarifs et des règles applicables à la taxe de séjour pour l'ensemble des hébergeurs touristiques sur le territoire de Limoges Métropole à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le conseil communautaire décide de garder les tarifs 2020 inchangés. Il est à noter que la loi a intégré les hébergements collectifs dans la même catégorie que les hôtels « 1 étoile ».

Catégories d'hébergement	tarifs légaux		Tarif Limoges Métropole
	plancher	plafond	
Palaces	0,70 €	4,20 €	1,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24heures	0,20 €	0,60 €	0,20 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Centre de traitement de surfaces - assujettissement à la TVA

Limoges Métropole a lancé la construction d'un projet immobilier dédié à la création d'une plateforme de recherche, développement, innovation et formation dans le domaine du traitement de surface par voie sèche. Cet ensemble est destiné à être loué pour accueillir le projet SAFIR ainsi qu'une partie des activités du centre de transfert CITRA.

Afin de pouvoir procéder à la récupération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le conseil communautaire décide d'assujettir cette opération "Centre de traitement de surface" à la TVA par option, conformément à l'article 260 du code général des impôts.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Adoption du règlement intérieur du conseil communautaire

Conformément aux articles L 5211-1 et L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire approuve le nouveau règlement intérieur du conseil communautaire de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Constitution des Commissions thématiques

A l'occasion de sa séance du 22 juillet dernier, le conseil communautaire a décidé la création de 5 commissions thématiques :

- commission administration générale
- commission mobilité et réseaux
- commission services à la population, aménagement et habitat
- commission économie, tourisme et attractivité
- commission environnement durable.

Aussi, afin de permettre le bon fonctionnement de la communauté urbaine et conformément aux dispositions de l'article 4 du règlement intérieur, le conseil communautaire décide de procéder à la constitution de ces commissions thématiques et de désigner les conseillers communautaires qui en sont membres.

Commission administration générale

Vice-Présidents ayant reçu délégation :

Jean-Luc BONNET : ressources humaines, moyens généraux, assurances

Pascal ROBERT : finances, budget

Fabien DOUCET : mutualisation

Conseillère communautaire déléguée ayant reçu délégation :

Marie-Eve TAYOT : cohésion communautaire

Guillaume GUERIN	Alexandre PORTHEAULT
Bernard THALAMY	Samia RIFFAUD
Gilles BEGOUT	Jean-Yves RIGOUT
Jean-Luc BONNET	Jacques ROUX
Gaston CHASSAIN	Serge ROUX
Fabien DOUCET	Marie-Eve TAYOT
Sarah GENTIL	Pascal THEILLET
Philippe JANICOT	Rémy VIROULAUD
Jean-Marie LAGEDAMONT	Nathalie MEZILLE
Vincent LEONIE	Jocelyne LAVERDURE DELHOUME
Emile-Roger LOMBERTIE	Monique DELPI
Catherine MAUGUIEN- SICARD	Gülseven YILDIRIM
Emilie RABETEAU	Thierry MIGUEL
Pascal ROBERT	Anne-Marie COIGNOUX
Sylvie ROZETTE	Jérémy. ELDID
Gilles TOULZA	Sébastien LARCHER
Marc BIENVENU	Nadine BURGAUD
Claude BRUNAUD	Amandine JULIEN
Claude COMPAIN	Denis LIMOUSIN
Joël GARESTIER	Jamal FATIMI
Ludovic GERAUDIE	Franck DAMAY
Vincent JALBY	Vincent REY
Julie LENFANT	Martine TABOURET
François POIRSON	

Commission mobilité et réseaux

Vice-Présidents ayant reçu délégation :

Gilles BEGOUT : Voirie, BHNS et transports du futur, déplacements doux, plan vélo

Jean-Marie LAGEDAMONT : Mobilité du quotidien, PDU, parcs en ouvrage, transports en commun, intermodalité

Conseillers communautaires délégués ayant reçu délégation :

Joël GARESTIER : Eclairage public des zones d'activités et des grands équipements

Claude COMPAIN : Transports scolaires

Guillaume GUERIN	Alexandre PORTHEAULT
Bernard THALAMY	Samia RIFFAUD
Gilles BEGOUT	Jean-Yves RIGOUT
Jean-Luc BONNET	Jacques ROUX
Gaston CHASSAIN	Serge ROUX
Fabien DOUCET	Marie-Eve TAYOT
Sarah GENTIL	Pascal THEILLET
Philippe JANICOT	Rémy VIROULAUD
Jean-Marie LAGEDAMONT	Alain BOURION
Vincent LEONIE	Gilbert BERNARD
Emile-Roger LOMBERTIE	Matthieu PARNEIX
Catherine MAUGUIEN- SICARD	Sébastien LARCHER
Emilie RABETEAU	Sylvie BILLAT
Pascal ROBERT	Jérémy ELDID
Sylvie ROZETTE	Olivier DUCOURTIEUX
Gilles TOULZA	Michel CUBERTAFOND
Marc BIENVENU	Geneviève LEBLANC
Claude BRUNAUD	Marie-Claude BODEN
Claude COMPAIN	Nathalie MEZILLE
Joël GARESTIER	Laurent LAFAYE
Ludovic GERAUDIE	Corinne ROBERT
Vincent JALBY	Vincent BROUSSE
Julie LENFANT	Nézha NAJIM
François POIRSON	

Commission services à la population, aménagement et habitat

Vice-Présidents ayant reçu délégation :

Philippe JANICOT : cycle de l'eau, gestion de l'eau pluviale, assainissement, démarche qualité

Sarah GENTIL : Propreté urbaine, collecte et traitement des déchets

Vincent LEONIE : aménagement de l'espace et accessibilité, PLUi et urbanisme, cimetières

Catherine MAUGUIEN – SICARD : Habitat, logement social, amélioration du cadre de vie, renouvellement urbain

Conseillers communautaires délégués ayant reçu délégation :

Claude BRUNAUD : Gestion et réhabilitation de la station d'épuration principale de Limoges Métropole

Pascal THEILLET : SPANC

Marc BIENVENU : Service d'intervention rapide nettoyage : gestion de la propreté de l'espace public

Jacques ROUX : Affaires foncières

Samia RIFFAUD : Politique de la ville

Julie LENFANT : Gens du voyage

Guillaume GUERIN	Alexandre PORTHEAULT
Bernard THALAMY	Samia RIFFAUD
Gilles BEGOUT	Jean-Yves RIGOUT
Jean-Luc BONNET	Jacques ROUX
Gaston CHASSAIN	Serge ROUX
Fabien DOUCET	Marie-Eve TAYOT
Sarah GENTIL	Pascal THEILLET
Philippe JANICOT	Rémy VIROULAUD
Jean-Marie LAGEDAMONT	Hélène CUEILLE
Vincent LEONIE	Sarah TERQUEUX
Emile-Roger LOMBERTIE	Laurent OXOBY
Catherine MAUGUIEN- SICARD	Monique DELPI
Emilie RABETEAU	Martine BOUCHER
Pascal ROBERT	Gülsen YILDIRIM
Sylvie ROZETTE	Michel CUBERTAFOND
Gilles TOULZA	Geneviève LEBLANC
Marc BIENVENU	Anne-Marie COIGNOUX
Claude BRUNAUD	Isabelle MAURY
Claude COMPAIN	Alain BOURION
Joël GARESTIER	Nathalie MEZILLE
Ludovic GERAUDIE	Ibrahima DIA
Vincent JALBY	Pascale ETIENNE
Julie LENFANT	Gilbert BERNARD
François POIRSON	

Commission économie, tourisme et attractivité

Vice-Présidents ayant reçu délégation :

Gilles TOULZA : DSI, Smart city, numérique, enseignement supérieur

Emile-Roger LOMBERTIE : développement économique, marketing territorial, projet de configuration de l'Agence de développement économique, ESTER

Gaston CHASSAIN : activités commerciales et artisanales, gestion des zones (hors ESTER)

Sylvie ROZETTE : attractivité, promotion du tourisme, réseau de villes, sentiers de randonnées

Fabien DOUCET : grands équipements

Conseillers communautaires délégués ayant reçu délégation :

Jean-Yves RIGOUT : relations avec l'université et innovation

François POIRSON : relations consulaires

Vincent JALBY : recherche et développement, politique contractuelle et fonds européens

Ludovic GERAUDIE : promotion du tourisme

Guillaume GUERIN	Alexandre PORTHEAULT
Bernard THALAMY	Samia RIFFAUD
Gilles BEGOUT	Jean-Yves RIGOUT
Jean-Luc BONNET	Jacques ROUX
Gaston CHASSAIN	Serge ROUX
Fabien DOUCET	Marie-Eve TAYOT
Sarah GENTIL	Pascal THEILLET
Philippe JANICOT	Rémy VIROULAUD
Jean-Marie LAGEDAMONT	Philippe PAULIAT-DEFAYE
Vincent LEONIE	Patricia VILLARD
Emile-Roger LOMBERTIE	Jérémy ELDID
Catherine MAUGUIEN- SICARD	Olivier DUCOURTIEUX
Emilie RABETEAU	Shérazade ZAITER
Pascal ROBERT	Nadine BURGAUD
Sylvie ROZETTE	Rhabira Mme ZIANI-BEY
Gilles TOULZA	Thierry MIGUEL
Marc BIENVENU	Nadine RIVET
Claude BRUNAUD	Sarah TERQUEUX
Claude COMPAIN	Pascale ETIENNE
Joël GARESTIER	Isabelle DEBOURG
Ludovic GERAUDIE	Martine BOUCHER
Vincent JALBY	Denis LIMOUSIN
Julie LENFANT	Jocelyne LAVERDURE
François POIRSON	DELHOUME

Commission environnement durable

Vice-Présidents ayant reçu délégation

Emile RABETEAU : développement durable, transition énergétique, biodiversité, aménagement des rivières

Bernard THALAMY : circuits d'approvisionnement et distribution, alimentation, abattoir, régie maraîchère

Conseillers communautaires délégués ayant reçu délégation :

Alexandre PORTHEAULT : trame verte et bleue, espaces naturels sensibles

Joël GARESTIER : réseaux de chaleur et froid, concessions d'électricité et de gaz

Rémy VIROULAUD : coordination des circuits de la production alimentaire locale

Guillaume GUERIN	Alexandre PORTHEAULT
Bernard THALAMY	Samia RIFFAUD
Gilles BEGOUT	Jean-Yves RIGOUT
Jean-Luc BONNET	Jacques ROUX
Gaston CHASSAIN	Serge ROUX
Fabien DOUCET	Marie-Eve TAYOT
Sarah GENTIL	Pascal THEILLET
Philippe JANICOT	Rémy VIROULAUD
Jean-Marie LAGEDAMONT	Marie LAPLACE
Vincent LEONIE	Pascale ETIENNE
Emile-Roger LOMBERTIE	Marie-Claude BODEN
Catherine MAUGUIEN- SICARD	Amandine JULIEN
Emilie RABETEAU	Denis LIMOUSIN
Pascal ROBERT	Nadine BURGAUD
Sylvie ROZETTE	Sébastien LARCHER
Gilles TOULZA	Alain BOURION
Marc BIENVENU	Gilbert BERNARD
Claude BRUNAUD	Martine BOUCHER
Claude COMPAIN	Shérazade ZAITER
Joël GARESTIER	Sylvie BILLAT
Ludovic GERAUDIE	Nézha NAJIM
Vincent JALBY	Corinne JUST
Julie LENFANT	Martine TABOURET
François POIRSON	

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Accord-cadre afférent à la réalisation de missions d'ingénierie bâtiment - 3 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Afin de compléter les ressources indispensables à la bonne gestion technique de son patrimoine bâti et au bon déroulement de ses projets, il est nécessaire pour Limoges Métropole, de s'adjoindre les services de bureaux d'études spécialisés dans les missions ponctuelles et spécifiques d'ingénierie bâtiment.

Le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour des missions d'ingénierie en 3 lots séparés.

Des accords-cadres avec marchés subséquents seraient conclus sans montant minimum ni maximum pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an.

L'estimation globale (pour les 4 ans) s'élève à 178 000 € HT répartie comme suit :

- lot 1 : structure en bâtiment et génie civil : 90 000 € HT,

- lot 2 : génie électrique et électricité : 44 000 € HT,

- lot 3 : génie climatique : 44 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Accord-cadre afférent à la réalisation de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans des domaines techniques particuliers liés aux bâtiments - 6 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Le conseil communautaire autorise le lancement d'une procédure de consultation en appel d'offres ouvert relative aux missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans des domaines techniques particuliers – bâtiments en 6 lots.

L'accord-cadre mono-attributaire, paraissant la forme de marché la plus adaptée, chaque accord cadre serait conclu sans montant minimum ni montant maximum et pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an.

L'estimation globale (pour les 4 ans) s'élève à 776 000 € HT répartie comme suit :

- lot 1 : études techniques tous corps d'état : 160 000 € HT,
- lot 2 : études techniques développement des Energies renouvelables (EnR) : 80 000 €,
- lot 3 : simulation thermique dynamique - STD : 80 000 € HT,
- lot 4 : études de faisabilité tous corps d'état : 160 000 € HT,
- lot 5 : programmiste : 96 000 € HT,
- lot 6 : conduite d'opération : 200 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Accords-cadres afférents à la conception et à l'impression de supports de communication-
Lancement des procédures en Appel d'Offres Ouvert

Pour assurer la promotion de l'action des élus et des services de la communauté urbaine au bénéfice des usagers dans tous les domaines d'intervention, la direction de la communication utilise divers supports de communication dont certains relèvent de l'impression et du façonnage.

Toutefois, elle ne dispose pas nécessairement de tous les savoir-faire pour faire face à des demandes techniquement très pointues et spécifiques, ni des moyens techniques lui permettant d'assurer la fabrication de supports de communication.

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert relative à un marché de conception de supports de communication en 3 lots.

Ce marché sous forme d'accord cadre multi-attributaires sera conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois par période d'un an, sans montant annuel minimum ni maximum et pour une estimation annuelle de 150 000€ TTC.

Le conseil communautaire autorise, également, le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert relative à un marché d'impression de supports de communication en 3 lots.

Ce marché sous forme d'accord cadre multi-attributaires sera conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois par période d'un an, sans montant annuel minimum ni maximum et pour une estimation annuelle de 250 000€ TTC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Fourniture et acheminement de gaz et services associés - Signature d'une convention d'adhésion au groupement de commandes coordonné par l'UGAP

La Communauté urbaine bénéficie auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel, arrivant à échéance au 30 juin 2021. Ce marché est issu d'un accord-cadre multi-attributaire, dont le renouvellement est en cours.

Aussi, dans le cadre de ce renouvellement initié par l'UGAP, visant à la conclusion d'un nouvel accord-cadre qui prendrait effet au 1^{er} juillet 2021, il convient que Limoges Métropole se déclare d'ores et déjà comme bénéficiaire, en adhérant, avant le 13 novembre 2020, au dispositif constitué à cette occasion et en signant une convention d'adhésion avec l'UGAP pour la fourniture de gaz naturel et services associés.

Le conseil communautaire approuve le recours à l'UGAP et autorise le Président à signer la convention d'adhésion à intervenir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Désignation des représentants au comité de pilotage interne du Plan Climat Air Energie
Territorial

Pour assurer le suivi de l'élaboration ainsi que la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie (PCAET), Limoges Métropole s'est dotée en avril 2018 d'un comité de pilotage (COFIL) composé d'élus et directions représentant les principales compétences à enjeux investiguées par le PCAET.

Le projet de PCAET, arrêté par délibération du conseil communautaire le 18 février 2020, est actuellement à l'instruction de la Préfecture, de la Région et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ainsi qu'à la consultation du public avant de pouvoir être définitivement adopté en conseil communautaire.

Afin d'assurer la continuité du pilotage de ce projet, le conseil communautaire approuve la composition du nouveau COFIL et désigne en tant qu'élus en charge des différentes thématiques concernées par le PCAET :

Mme Emilie RABETEAU

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

M. Emile-Roger LOMBERTIE

Mme Sarah GENTIL

M. Vincent LEONIE

M. Gilles BEGOUT

M. Jean-Marie LAGEDAMONT

M. Joël GARESTIER

M. Bernard THALAMY

Mme Emilie RABETEAU assurera la présidence du COFIL interne du PCAET .

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Contrat de délégation de service public du réseau de chaleur de l'Hôtel de Ville de Limoges -
Avenant 9 relatif à la fourniture de chaleur renouvelable par la Société de Distribution de
Chaleur de Limoges

La production et la distribution collective de chaleur du quartier de l'Hôtel de Ville sont assurées par la société Réseau de Chaleur de l'Hôtel de Ville de Limoges (RCHVL) à travers un contrat de délégation de service public.

L'avenant n°8 à ce contrat a marqué une première étape vers le « verdissement du réseau » en introduisant l'achat de biométhane avec garantie d'origine pour au moins 55% des besoins.

Aussi, et afin de prolonger dans le temps cette démarche tout en limitant la hausse du prix de la chaleur, une action, parmi plusieurs pour augmenter significativement la part des énergies renouvelables sur le territoire communautaire, a été pointée par le schéma directeur des réseaux de chaleur de Limoges Métropole. Il s'agit d'interconnecter les 3 réseaux de chaleur de Limoges Métropole.

Cette interconnexion des réseaux permettra au RCHVL d'importer de la chaleur durable et renouvelable produite par la chaufferie biomasse du Val de l'Aurence et par la Centrale Energie Déchets de Limoges Métropole.

Le conseil communautaire autorise la signature d'un nouvel avenant 9 au contrat de concession avec le RCHVL afin d'acter les conditions d'importation et d'achat de cette chaleur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Investigations complémentaires pour la détection des réseaux - Conventions avec les exploitants

Depuis le 1^{er} janvier 2020 la réglementation anti-endommagement des réseaux, relative aux Déclaration de Travaux (DT) / Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) a évolué.

En effet, lorsque Limoges Métropole demande aux exploitants des réseaux dits sensibles en zone urbaine leur localisation précise et lorsque les exploitants n'ont pas cette précision, ils peuvent demander à Limoges Métropole de réaliser des Investigations Complémentaires (IC) pour leur compte, afin de l'obtenir.

Ainsi, dans le but d'organiser les procédures de prise en charge et de poser les principes de ces investigations complémentaires, le conseil communautaire décide d'établir des conventions avec chacun des exploitants, dont la durée serait de 3 ans.

Le conseil communautaire autorise donc Limoges Métropole à réaliser, en cas de besoin, ces interventions complémentaires et à signer les conventions correspondantes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Désignation des délégués et représentants de Limoges Métropole dans les différentes instances
du Syndicat d'Energie de la Haute Vienne

Le Syndicat d'Energie de la Haute-Vienne (SEHV) exerce la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs règlementés de vente en lieu et place de ses membres sur le département de la Haute-Vienne, hors Limoges Centre. Avec la transformation en Communauté Urbaine, Limoges Métropole doit se substituer aux 20 communes au sein des instances du SEHV pour l'exercice de cette compétence.

Le comité syndical, organe exécutif, est composé de 59 délégués titulaires et 59 délégués suppléants, élus par les représentants des 6 six secteurs territoriaux d'Energie, constituant ainsi la gouvernance de ce syndicat.

A ces délégués s'ajoutent 6 délégués directement désignés par le Département et 2 par Limoges Métropole, portant le nombre au total de délégués à 67.

Dans ce cadre, le conseil communautaire désigne :

- En qualité de délégués au sein du comité syndical du SEHV :

Délégués titulaires :

- M. Gilles TOULZA
- M. Joël GARESTIER

Délégués suppléants :

- M. Marc BIENVENU
- M. Claude COMPAIN

- En qualité de représentants de la communauté urbaine au sein du secteur territorial centre :

- M. Guillaume GUERIN
- M. Bernard THALAMY

Et au titre de la représentation substitution :

- M. Christian BLANCHET
- M. Joël LARROQUE
- M. Bernard CAMPORESI
- Mme Marie Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO
- M. Serge RUFFINI
- M. Steve HOLLAENDER
- M. François FABRE

- M. Michel GUILLON
- M. Sébastien LARCHER
- M. Christian GRENIER
- M. Jean-Marie MIGNOT
- M. Nicolas BALOT
- M. Jean-Pierre DUCHER
- M. Michel VILLOUTREIX
- M. Jean-Michel IGOULZAN
- M. Ludovic GERAUDIE
- Mme Valérie GILLET
- M. Armand LAPLAUD
- M. Jean-Marie LAGEDAMONT
- M. Jacques BENN
- M. Fabien DOUCET
- M. Clément RAVAUD
- M. Jacques BERNIS
- M. Jean-Paul PERRAUDIN
- M. Guy DESVILLES
- Mme Brigitte SIMONNEAU
- M. Claude GOURINCHAS
- M. Joël LAURIERE
- M. Jean-Luc GARCIA
- M. Francis PONTEGNIE
- M. Sébastien BARRIERE
- M. Jean-Yves RIGOUT

- En qualité de représentante pour siéger à la Commission consultative mixte paritaire énergie :

- Mme Nadine BURGAUD

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Convention de partenariat entre Limoges Métropole et la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne peut prendre en charge une partie des frais de matériel acheté par des professionnels agricoles pour prévenir les dégâts occasionnés par le gibier sur les cultures.

Ainsi, elle propose à Limoges Métropole, au titre de l'espace test agricole, situé à Verneuil-sur-Vienne, une convention financière pour une participation aux frais d'achat d'une clôture mobile électrique. Ce montant s'élève à 451,67 € et sera versé à Limoges Métropole en une fois à la signature de la convention.

Dans ce cadre, le conseil communautaire approuve le partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne et autorise la signature de la convention correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Redevance spéciale - Tarifs et modalités d'application du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021

Le conseil communautaire approuve les tarifs et modalités d'application de la redevance spéciale à compter du 1^{er} octobre 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021.

Il fixe également le seuil d'exclusion du service public d'élimination des déchets à 3 500 m³/an, applicable à compter du 1^{er} octobre 2020.

Enfin, pour la collecte du verre mise en place sur la commune du Palais sur Vienne depuis le 1^{er} octobre 2015, le coût forfaitaire annuel applicable du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 sera maintenu à 2 674,01 € HT, soit 2 941,41 € TTC.

		Tarifs applicables pour la période du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021
Déchets Recyclables (DR)		10,00 € / m³
Biodéchets (BD)		16,00 € / m³
Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	Tranche 1 : Les premiers 400 m ³ /an de chaque adresse de production	T1 22,00 €/m³
	Tranche 2 : Pour les 401 m ³ à 2 000 m ³ /an de chaque adresse de production	T2 17,80 €/m³
	Tranche 3 : les m ³ au-delà des 2 000 m ³ /an de chaque adresse de production	T3 15,50 €/m³

Pour les établissements concernés non assujettis à la TEOM, la formule de la redevance spéciale s'applique dès le premier litre collecté.

Pour les établissements concernés qui sont assujettis à la TEOM, le conseil communautaire décide d'appliquer la redevance spéciale au-delà :

- de 1 100 litres par semaine pour le flux DR,
- dès le premier litre par semaine pour le flux Biodéchets,
- de 1 100 litres par semaine pour les flux OMr.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Contrat de reprise et de recyclage des papiers standards à désencrer 1.11 issus des collectes sélectives

Le contrat de reprise et de recyclage avec la société Nosrke Skobe Golbey pour la reprise de papiers standard à désencrer 1.11 arrivant à échéance le 31 octobre 2020, une nouvelle consultation a été lancée.

Après analyse technique et financière, il est proposé de retenir la société suivante :

- Papier 1.11 : Papeterie Norske Skog Golbey - option individuelle jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable 2 fois 1 an, à un prix plancher négocié de 50 € la tonne.

Les recettes annuelles estimées par Limoges Métropole s'élèvent à 240 000 €.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le contrat avec cette société.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Accord-cadre relatif au broyage de déchets verts et de matières ligneuses sur les installations de Limoges Métropole - 2 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Les marchés actuels de Limoges Métropole concernant la valorisation des déchets verts collectés sur son territoire arrivant à échéance, le conseil communautaire autorise le lancement d'une procédure de consultation en appel d'offres ouvert relative au « broyage de déchets verts et de matières ligneuses sur les installations de Limoges Métropole ».

Ces marchés seraient conclus sous la forme d'accords-cadres mono-attributaire pour une durée chacun de 3 ans, renouvelable une fois pour une période d'un an soit 4 ans maximum et en 2 lots séparés :

lot n° 1 « broyage des déchets verts et autres produits ligneux au centre de recyclage de Limoges Métropole » pour une estimation globale sur la durée totale de l'accord-cadre de 352 000 € HT,

lot n° 2 « broyage des déchets verts sur les déchèteries communautaires de Limoges Métropole équipées de plateformes spécifiques » pour une estimation globale sur la durée totale de l'accord-cadre de 163 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation et la sécurisation des bâtiments de la station des eaux - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

L'usine d'eau potable de la Bastide, exploitée par Limoges Métropole, doit répondre aux dispositions de la loi de programmation militaire, portant sur des mesures particulièrement exigeantes en matière de sûreté, surveillance et cyber sécurité des installations.

Ces objectifs de sécurisation des ouvrages devront être complétés par des travaux de réhabilitation des bâtiments dont Limoges Métropole envisage d'externaliser la mission de maîtrise d'œuvre.

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et à la sécurisation de la station de production d'eau potable de Limoges Métropole.

La réalisation de la mission complète est prévue selon un calendrier pluriannuel d'environ 5 ans.

En prenant pour hypothèse un taux de rémunération du maître d'œuvre à 11 % du montant estimé des travaux, cette prestation peut être estimée entre 250 000 € et 400 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Arrêt du projet de SCoT de l'Agglomération de Limoges

En tant que membre du SIEPAL, Limoges Métropole doit se prononcer sur le projet de SCoT de l'agglomération de Limoges conformément aux dispositions de l'article L143-20 du code de l'urbanisme.

Six thématiques ont été retenues pour l'analyse de Limoges Métropole :

1) Thématique mobilité-déplacements.

Les orientations et le plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé en novembre 2019, ainsi que la stratégie Mobilité de Limoges Métropole s'articulent globalement bien avec les orientations et objectifs du SCOT en terme de mobilité et de déplacements.

Le projet de déviation de Feytiat – Panazol, avec le raccordement à la RD 941, tel que présenté dans le projet de SCoT, n'a pu faire l'objet d'un avis favorable de Limoges Métropole, pour des raisons liées à la protection de la nature. Cependant, il est urgent de fluidifier la circulation de cet axe routier qui est stratégique pour le développement économique, touristique et social de ce secteur de notre territoire.

Un nouveau projet de contournement devra être étudié tenant compte des difficultés de trafic concernant Feytiat (bruit, pollution de l'air, sécurité routière) et Panazol. Il devra intégrer :

- d'une part, des thématiques telles que les contraintes environnementales, le PDU, les projets de Transport en commun de Limoges Métropole, etc.
- d'autre part, le recalibrage du nœud routier, et plus particulièrement les échangeurs autoroutiers 35 et 36, mais également les connexions avec les territoires périphériques de la Communauté urbaine.

Une concertation entre Limoges Métropole, le Conseil départemental, et d'autres EPCI, permettrait d'élaborer une stratégie routière et environnementale à l'échelle de ce bassin de vie.

2) Thématique Habitat et consommation de l'Espace.

Le SCoT présente pour cette thématique Habitat, une approche globale cohérente avec celle du PLH de Limoges Métropole.

La traduction de la croissance démographique en besoin de logements neufs apparaît légèrement surestimée compte tenu des disparités territoriales entre les différents EPCI.

Le projet de SCoT affiche une baisse de la consommation de l'espace significative. Le projet tient compte à la fois de la réglementation en vigueur et du maintien de la qualité du territoire.

3) Thématique biodiversité.

La thématique est convenablement développée et correctement renseignée.

4) Thématique Cycle de l'eau (pluviale, usée, potable, Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)).

Les enjeux stratégiques concernant l'eau potable sont bien abordés dans le projet du SCoT.

Le développement démographique tel que prévu par le SCOT confirme la nécessité pour Limoges Métropole de densifier les secteurs de développement au plus près des infrastructures d'assainissement existantes. Ces dernières doivent être dimensionnées pour pouvoir permettre ces développements et ces augmentations d'effluents à traiter.

En conséquence, de réels choix de réorganisation territoriale devront être faits par Limoges Métropole.

5) Thématique Développement Economique.

Le projet SCoT est en cohérence avec la politique stratégique de Limoges Métropole sur le développement des parcs d'activités à 10 ans.

Le principe général vise, donc, à privilégier le réinvestissement des secteurs déjà artificialisés, l'artificialisation des secteurs définis et arrêtés par le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 devant être justifiée tant au niveau économique, qu'environnemental.

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Projet de Territoire, les besoins fonciers à vocation économique seront une priorité qui devra s'exprimer dans les règles fixées par le futur PLUi.

6) Thématique Gestion des déchets.

Le SIEPAL soulève une compétence partagée entre Limoges Métropole et le Syded 87, considérée comme une faiblesse par le SCoT. Un point de vue divergent pour Limoges Métropole. Le partage des investissements, la diminution de coût de fonctionnement en raison des économies d'échelle et une augmentation maîtrisée de la TEOM sont des avantages au bénéfice des usagers de la Communauté Urbaine.

L'augmentation des disparités dans l'organisation du service public et dans son financement lié à la bipolarité Limoges Métropole / SYDED 87 est jugée comme une menace par le SCoT. Limoges Métropole ne souhaite pas l'harmonisation des services associés à cette compétence, car la gestion des déchets s'appuie essentiellement sur la typologie des territoires (urbain, mixte, ultra urbain).

L'augmentation de la part de déchets incinérés sur le territoire avec le détournement des déchets ménagers du centre ALVEOL vers la Centrale Energie Déchets est jugée comme une menace par le SCoT. Au contraire Limoges Métropole considère qu'il s'agit d'une opportunité qui permet, entre autres, la valorisation de l'énergie, et l'optimisation de l'équipement CEDLM créé avant Alveol.

Le conseil communautaire émet un avis favorable concernant le projet SCoT de l'agglomération de Limoges sous réserve de prise en compte, par le SIEPAL, des remarques formulées dans la délibération et son annexe.

ADOPTE

Se sont opposés :

M. Jacques ROUX

M. Jean-Yves RIGOUT

M. Joël GARESTIER
M. Ludovic GERAUDIE
M. Serge ROUX
Mme Marie-Claude BODEN
M. Laurent LAFAYE
M. Gaston CHASSAIN
Mme Corinne JUST
M. Denis LIMOUSIN
M. Olivier DUCOURTIEUX
M. Jérémy ELDID
M. Thierry MIGUEL
Mme Gülsen YILDIRIM
Mme Shérazade ZAITER

Se sont abstenus :

Mme Julie LENFANT
M. Gilbert BERNARD
Mme Geneviève LEBLANC

N'a pas participé au vote :

M. Gilles BEGOUT

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Projet Urbain Partenarial (PUP) lieu-dit "Lajoux" route du Montin sur la commune de Couzeix

La commune de Couzeix souhaite que soit mis en place un Projet Urbain Partenarial (PUP) dans le cadre du projet immobilier situé au lieu-dit « Lajoux » route du Montin porté par la société Immobilière Sud Atlantique représentée par son agence Pierres et Territoires de France Centre Atlantique à Limoges.

Le projet nécessitant le renforcement du réseau d'eau potable dont le coût de la totalité des équipements publics nécessaires est estimé à 84 000 € TTC, la convention de PUP fixe la participation de Pierres et Territoires à 84 000 € TTC.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de PUP et décide que la durée d'exonération de la taxe d'aménagement sera de 5 années.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité - désignation des membres

La commission intercommunale pour l'accessibilité est une commission obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Présidée par le Président de Limoges Métropole, sa composition doit comporter des représentants de la communauté urbaine, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicaps, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers.

Suite au renouvellement des délégués communautaires, le conseil communautaire approuve la composition de cette commission.

Représentants de Limoges Métropole :

- Les maires des communes membres ou leurs représentants choisis parmi les membres du conseil communautaire

Associations représentant les personnes handicapées :

Un représentant de :

- l'Association pour la Promotion Sociale des Aveugles et autres Handicapés (APSAH)
- l'Association des Paralysés de France (APF)
- l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- l'Association Valentin Haüy (AVH)
- l'association « Voir Ensemble »
- le Centre d'Etudes et d'Actions pour les Handicapés et Inadaptés en Limousin (CREAHIL)
- la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)
- Handicapés Associés (HANDAS)
- la maison des sourds
- Delta +
- Trisomie 21 Haute-Vienne
- SATHE 87

Autres structures :

Un représentant :

- du Comité Départemental des Personnes âgées (CODERPA)
- de Pignon sur rue 87
- de la SNCF
- de la STCLM
- de Limoges Habitat
- de l'ODHAC
- de la Confédération Nationale du Logement de la Haute-Vienne (CNL87)

- de la Région Nouvelle Aquitaine
- du Département de la Haute-Vienne
- de la Direction Départementale des Territoires 87

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Patrimoine Bâti de Limoges Métropole - Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) - Dépôt de dossier de demande de modification

Les collectivités et les établissements publics sont tenus de programmer tous les travaux nécessaires à la mise en conformité du point de vue de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) relevant de leur patrimoine.

Dans ce cadre, Limoges Métropole avait établi un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) fixant le planning, s'étendant de 2017 à 2022, des travaux de mise aux normes sur les bâtiments concernés portant sur un montant total de programmation de travaux estimé à 351 400 € HT.

Compte tenu des contraintes programmatiques et techniques, des adaptations de l'Ad'AP sont nécessaires et doivent faire l'objet d'une déclaration officielle auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne.

En effet, le montant estimatif global des travaux sur lequel porte l'agenda s'établit désormais à 501 150 € HT et les actions prévues seront décalées dans le temps.

Ainsi, le conseil communautaire autorise le Président à déposer auprès des services de l'Etat le dossier de demande de modification d'Agenda d'Accessibilité Programmée relatif aux ERP et IOP de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Approbation de la révision générale du Règlement Local de Publicité du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de Feytiat

La commune de Feytiat a souhaité que la procédure de révision générale du Règlement Local de Publicité qu'elle a entamée, soit poursuivie jusqu'à son terme par Limoges Métropole compétente en matière de PLU.

Les remarques faites lors de l'enquête publique et les avis rendus par les personnes publiques et organismes associés justifient quelques évolutions mineures du projet de RLP arrêté.

Comme ils ne remettent pas en cause la philosophie du RLP, le conseil communautaire approuve ce règlement pour la commune de Feytiat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Reclassement de deux parcelles au sein du PLU de Panazol suite à une annulation contentieuse

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Panazol, approuvé par délibération du conseil municipal du 25 janvier 2017, a fait l'objet d'un recours en annulation portant uniquement sur le classement de deux parcelles en zone agricole.

Par un jugement du 2 juillet 2020, le tribunal administratif a prononcé l'annulation de la délibération de la commune de Panazol mais uniquement sur la partie relative au classement en zone A de ces deux parcelles. Le reste du PLU restant en vigueur.

Le reclassement de ces parcelles pouvant être effectué par simple délibération, le conseil communautaire approuve le reclassement de ces deux parcelles au sein du PLU de la commune de Panazol.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole au conseil de surveillance et à l'assemblée générale de la société coopérative de coordination à capital variable Alliance Offices Habitat

Lors du conseil communautaire du 22 juillet 2020, Mme Mauguien-Sicard a été désignée représentante de Limoges Métropole pour siéger au conseil de surveillance et à l'assemblée générale d'Alliance Offices Habitat, société de coordination à capital variable, constituée par Limoges Habitat et Saint-Junien Habitat.

Suite au renouvellement du conseil d'administration de Limoges Habitat, elle a été élue présidente de l'office public de l'habitat, et devient par conséquent membre de droit du conseil de surveillance et de l'assemblée générale de cette nouvelle société.

Le cumul de ces fonctions n'étant pas possible, le conseil communautaire désigne :

– M. Ibrahima DIA,

en tant que nouveau représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil de surveillance et au sein de l'assemblée générale d'Alliance Offices Habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Convention de partenariat entre l'Agence Immobilière Sociale (AIS) et Limoges Métropole

L'Agence Immobilière Sociale (AIS) œuvre en faveur de l'accès au logement des publics défavorisés. En effet, dans le cadre de l'intermédiation locative, elle accompagne les publics modestes dans la location d'un logement et sécurise la gestion locative pour le bailleur.

Elle contribue ainsi au rééquilibrage de la mixité sociale sur le territoire de Limoges Métropole conformément aux orientations du document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Dans ce cadre, le conseil communautaire approuve la poursuite du partenariat entre l'AIS et Limoges Métropole, ainsi que le versement d'une subvention de 30 000€ pour l'année 2020 et autorise la signature de la convention correspondante.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Convention entre le GIP SNE, l'UR HLM Nouvelle Aquitaine et Limoges Métropole pour l'accès aux données de la cartographie nationale de l'occupation du parc social

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) SNE et les bailleurs sociaux représentés par l'Union Régionale (UR) HLM proposent de mettre à disposition des différents acteurs concernés (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), communes, organismes HLM, Etat, réservataires, etc.) un nouvel outil de connaissance de l'occupation du parc social sous la forme d'une cartographie en ligne exploitant les données des fichiers suivants :

- le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS)
- le Occupation du Parc Social (OPS),
- le Système National d'Enregistrement (SNE).

Ces données permettraient d'actualiser plus simplement le diagnostic partagé de l'occupation du parc social du territoire, de renforcer le suivi de la mixité sociale des résidences et des quartiers, et à terme de suivre leur évolution en fonction de la politique d'attribution mise en œuvre.

L'accès à ces données étant conditionné par la signature d'une convention et la création d'un compte, le conseil communautaire approuve le partenariat avec le GIP SNE et l'UR HLM Nouvelle Aquitaine à titre gratuit et autorise la signature de la convention tripartite.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Lancement de la concertation publique des projets de renouvellement urbain de Beaubreuil et Val de l'Aurence sud

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024, Limoges Métropole pilote ce programme sur 4 quartiers, et coordonne particulièrement les projets sur les deux quartiers dits d'intérêt national, à savoir Beaubreuil (hors secteur Fabre d'Eglantine) et Val de l'Aurence sud.

Conformément à l'article L 103-2.4 du Code de l'Urbanisme, il y a lieu de consulter les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur les projets de renouvellement urbain.

Aussi, le conseil communautaire approuve l'ouverture de la concertation préalable des projets de renouvellement urbain des quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence sud qui se déroulera sur la commune de Limoges sur une durée de quatre mois à compter d'octobre 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain – Avenant n°1 à la convention
pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024 s'emploie à lutter contre les inégalités par la transformation des quartiers et l'intégration des enjeux liés à l'emploi, la cohésion sociale et l'environnement urbain, en mobilisant des crédits conséquents.

Ce programme concerne, sur le territoire communautaire, 15 000 habitants dans les quartiers de Beaubreuil et du Val de l'Aurence Sud dits de niveau national, les quartiers des Portes Ferrées et du Val de l'Aurence Nord de niveau régional.

En janvier 2017, le protocole de préfiguration a été conclu et les études engagées, et en octobre 2019, la convention de renouvellement urbain de Limoges Métropole a été signée par tous les partenaires.

Au vu de la mobilisation des crédits conséquents pour les Portes Ferrées, le Val de l'Aurence nord ne bénéficiera pas du soutien financier de l'ANRU. Ces actions relèveront donc du droit commun. Les projets urbains du Val de l'Aurence sud et de Beaubreuil (hormis pour le secteur Fabre d'Eglantine) sont validés en l'état et peuvent donc entrer en phase de mise en œuvre dès la conclusion d'un avenant à la convention de renouvellement urbain.

L'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre de ces deux projets urbains (hors secteur Fabre d'Eglantine) est estimé à près de 108,7 M€ HT, et bénéficie d'un soutien financier de l'ANRU et ses partenaires de 37,9 M€ HT (30,5 M€ de subventions, 7,4 M€ de prêts bonifiés Action Logement).

L'engagement de Limoges Métropole est évalué à près de 27,4 M€ HT, subventions déduites, s'ajoutant aux 10,4 M€ HT conventionnés en octobre 2019.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Limoges Métropole et à mettre en œuvre les actions et opérations identifiées sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole à la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de l'Agglomération de Limoges

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé « Mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de l'Agglomération de Limoges », constitué par les acteurs publics locaux, a pour rôle d'accueillir, d'informer et d'orienter tous les jeunes qui se présentent à elle.

Il est administré par un conseil d'administration composé de membres issus de quatre collèges :

- représentants des établissements publics de coopération intercommunale et collectivités territoriales,
- représentants des services de l'Etat et/ou des opérateurs de l'Etat,
- représentants du secteur associatif,
- représentants du secteur socio-économique.

Le Président de Limoges Métropole ou son représentant est par ailleurs, de droit, le Président du GIP.

Lors du conseil communautaire du 22 juillet 2020, Mme Riffaud a été désignée parmi ces représentants. Cependant, afin de lui confier la présidence du GIP, le conseil communautaire désigne :

- M. Bernard THALAMY,

pour siéger au conseil d'administration de cette structure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Renouvellement du Poste Central de Régulation de Trafic - Lancement de la procédure en
Appel d'Offres Ouvert

Le Poste Central de Régulation de Trafic (PCRT) de Limoges Métropole étant aujourd'hui dépassé par des technologies aux performances bien supérieures qui apportent une grande sécurité d'utilisation et son contrat de maintenance s'achevant fin 2020, il est proposé de le renouveler.

La solution préconisée consisterait en l'acquisition d'un progiciel informatique spécifique auquel s'ajouterait un ensemble complet de prestations d'accompagnement destinées à la mise en fonction de l'équipement.

La forme la plus adaptée pour un tel marché serait la combinaison entre un marché d'acquisition de fournitures et de prestations d'accompagnement, un marché de maintenance pluriannuel et un accord-cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans indication de montant minimum ni de montant maximum.

Un seul prestataire étant requis pour répondre à ce besoin dans son ensemble, cette consultation ne serait pas décomposée en lots.

Le marché pourrait être conclu pour une durée totale de 10 ans et pour un montant estimatif de 500 000 € HT pour la durée du marché.

Le conseil communautaire autorise le lancement de la consultation pour le renouvellement du Poste Central de Régulation du Trafic et sa maintenance sous forme d'appel d'offres ouvert et autorise le Président à signer ce marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Convention d'aide à l'achat pour un vélo : modification de la délibération n°7.1 du 18 février 2020

L'aide pour l'achat d'une bicyclette ou d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE), approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2020, avec une enveloppe de 50 000 € prévue à cette effet, a rencontré un franc succès.

Aussi, le conseil communautaire approuve l'augmentation des crédits alloués à cette opération en portant l'enveloppe à 100 000 € et la modification permettant d'alléger la convention-type liant Limoges Métropole aux usagers.

Ces dispositions prendront effet au 1er octobre 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Représentation de Limoges Métropole à l'assemblée générale de la Société des Transports en
Commun de Limoges Métropole (STCLM)

Afin de compléter la délibération n°3.3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, le conseil communautaire désigne, parmi les 6 représentants de Limoges Métropole au conseil d'administration de la Société des Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM),

- M. Claude COMPAIN, pour siéger à l'assemblée générale de cette société.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Exploitation des parcs publics de stationnement de Limoges Métropole - Avenant à la
Délégation de Service Public avec la société EFFIA

Un contrat de Délégation de Service Public (DSP) en date du 20 décembre 2018, confie l'exploitation de 7 parcs de stationnement à la société Effia Limoges, pour une durée de 8 ans à compter du 1er avril 2019.

Dans le cadre de la reprise en peinture du parc de la République, celle des plafonds n'ayant pas été prévue, les deux parties ont convenu de le réaliser. Le surcoût des travaux de 40 211€ HT a été avancé par la société Effia Limoges.

Il a également été convenu de repousser la date du 31 avril à la date limite du 30 mai pour la remise du rapport annuel d'activité par le délégataire afin de laisser un délai supplémentaire pour l'expertise des comptes financiers.

Dans ce cadre, le conseil communautaire valide :

- une minoration de la redevance 2020 versée par le délégataire, égale aux montants correspondants à la reprise de la peinture des plafonds du parc République,
- la modification de la date limite de remise du rapport d'activité par le délégataire,

et autorise le Président à signer l'avenant au contrat de DSP à intervenir à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Désignation des représentants au sein du comité de pilotage du vélodrome communautaire

L'exploitation du vélodrome communautaire se fait en régie et s'appuie sur un Comité de Pilotage (COFIL) composé de 4 représentants de Limoges Métropole, et un comité de gestion qui réunit en plus des membres du COFIL, les partenaires sportifs du territoire.

Suite à l'installation des nouvelles instances communautaires, le conseil communautaire désigne, pour la nouvelle mandature :

- M. Fabien DOUCET
- Mme Sylvie ROZETTE
- M. Claude BRUNAUD
- M. Jean-Yves RIGOUT

en tant que représentants de Limoges Métropole au sein de ces instances.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Evolution du projet Incubateur de PME industrielles - Etude de pré- programmation

Le site d'Ester Technopole est intégré à des réflexions stratégiques faisant apparaître des besoins immobiliers pour les structures de l'écosystème « électronique-hyperfréquences » telle le centre technologique Alphanov, le centre de transfert CISTEME et la plateforme de formation Pyla.

Dans ce cadre, il est proposé d'envisager une solution immobilière globale qui permettrait d'accueillir ces structures et l'incubateur de PME industrielles afin de disposer, sur un site unique, d'une offre de services aux entreprises fondée sur un accompagnement complet.

Ainsi, compte tenu de la réorientation du projet initial d'incubateur de PME industrielles, il est proposé de conduire une étude de pré-programmation sous la maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole.

Le conseil communautaire approuve le lancement de cette étude relative au projet de construction d'une solution immobilière destinée à accueillir Alphanov, CISTEME et l'incubateur de PME industrielles dans les secteurs de l'électronique et de l'hyperfréquences, afin de déterminer, en particulier, les besoins actuels et futurs de ces structures, les enjeux financiers et les modalités de portage juridique du projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole au conseil d'administration du Pôle Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences et au conseil d'administration du Pôle Européen de la Céramique

Lors du conseil communautaire du 22 juillet 2020, Monsieur Émile Roger Lombertie a été désigné comme représentant de Limoges Métropole au sein des conseils d'administration des Pôles de compétitivité ALPHA RLH et Européen de la Céramique (PEC). Or, il apparaît que ce dernier représente déjà la Ville de Limoges au sein de ces instances.

Aussi, le conseil communautaire désigne :

- M. Vincent JALBY

en tant que nouveau représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein des conseils d'administration de ces deux Pôles de compétitivité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Stratégie de Limoges Métropole en matière de marketing territorial

La notion de marketing territorial, est inscrite dans trois politiques, conduites par Limoges Métropole : Territoire d'Industrie, la Stratégie d'Innovation Territoriale et le projet Destination Limoges. Il est proposé d'inscrire durablement Limoges Métropole dans une telle démarche construite à partir des atouts et de l'image de Limoges, autour de quatre cibles prioritaires :

- les touristes (y compris le tourisme d'affaires),
- les actifs notamment les salariés et les créateurs d'entreprises,
- les étudiants qui viennent poursuivre leurs études,
- les habitants.

Ainsi, il est proposé de lancer une consultation pour retenir une assistance à maîtrise d'ouvrage « marketing territorial » et d'instaurer, pour piloter cette démarche, un comité qui pourrait être composé de représentants de Limoges Métropole et de partenaires comme :

- la Ville de Limoges,
- l'Etat,
- la Région Nouvelle Aquitaine, et son agence ADI Nouvelle Aquitaine,
- l'Université de Limoges,
- des membres des comités de pilotage de Territoire d'Industrie et de Destination Limoges.

Ce comité pourra s'adjoindre des experts thématiques et des entreprises emblématiques du territoire en tant que besoin.

Le conseil communautaire approuve la constitution d'un comité de pilotage spécifique et ouvert et autorise le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires potentiels.

Sont désignés en tant que représentants de Limoges Métropole :

M. Guillaume GUERIN
M. Ludovic GERAUDIE
Mme Sylvie ROZETTE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 septembre 2020

Parc d'activités de l'Aqueduc sur la commune de Peyrilhac - Fixation du prix de vente des terrains

Le parc d'activités communautaire de l'Aqueduc, à Peyrilhac, propose 3,5 hectares de foncier équipé.

Compte tenu de la diversité des activités présentes ou susceptibles de s'implanter et dans le souci d'harmoniser les prix de cession à l'échelle communautaire, le conseil communautaire fixe ces derniers à :

- 10 € HT/m² pour les entreprises artisanales ou industrielles,
- 15 € HT/m² pour les autres activités autorisées (services, commerce de gros...),

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Convention de partenariat financier entre Limoges Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine concernant la réalisation d'une étude des potentiels de restructuration du parc d'activités Limoges Sud

Dans le cadre du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA), pour la période 2018-2022, une convention opérationnelle d'appui à la restructuration du parc d'activités Limoges Sud (hors Route de Toulouse) a été adoptée par délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2018.

Cette dernière permet, notamment la réalisation d'une étude des potentiels de restructuration de cet espace économique communautaire. Le marché public nécessaire à ce diagnostic, sera porté et financé par l'EPFNA. La Communauté urbaine procédera au remboursement, à hauteur de 50% HT des montants engagés dans le cadre d'un plafond de 40 000 € HT.

Ainsi, le conseil communautaire approuve ce partenariat d'étude avec l'EPFNA ainsi que la signature de la convention de financière afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Désignation d'un remplaçant au représentant de Limoges Métropole à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Haute- Vienne - Délibération modificative

Par délibération en date du 22 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné Monsieur Emile-Roger LOMBERTIE, en tant que représentant du Président de Limoges Métropole au sein de Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) de la Haute-Vienne.

Or, l'article L.751-2 du Code du commerce dispose que le maire de la commune d'implantation du projet siège à la CDAC et, conformément à l'article R751-2 du même code, " aucune personne ne peut siéger au sein de la commission à deux titres différents."

En conséquence, le conseil communautaire désigne :

- M. Fabien DOUCET

comme remplaçant à M. Emile-Roger LOMBERTIE pour siéger au sein de la CDAC de la Haute-Vienne dans l'hypothèse où cette dernière serait amenée à se prononcer sur des projets situés sur le territoire de Limoges.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Désignation de représentants de Limoges Métropole au conseil d'administration de l'Office du
Tourisme Intercommunal

Afin de tenir compte des obligations liées aux statuts de l'Office du Tourisme Intercommunal, il est nécessaire de prendre acte du retrait de Messieurs Philippe JANICOT et Pascal ROBERT au conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Le conseil communautaire désigne :

- M. Ludovic GERAUDIE
- M. Sarah GENTIL

en tant que nouveaux représentants de Limoges Métropole au sein de cette instance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Mise à disposition de tablettes pour les élus de Limoges Métropole

Dans le cadre de la démarche de dématérialisation engagée par Limoges Métropole, la communauté urbaine a mis en place un système d'envoi des convocations et dossiers des instances communautaires par le biais de l'application « FAST ELUS ».

Ainsi, suite au renouvellement du conseil communautaire, il a été proposé de doter les 74 élus communautaires, qui le souhaitent, d'une tablette Limoges Métropole leur permettant de recevoir et d'analyser les documents transmis pour les instances communautaires afin de faciliter leurs conditions de travail.

Le conseil communautaire approuve la signature d'une convention de mise à disposition entre le président et les élus concernés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Candidature de Limoges Métropole à l'appel à projets relatif aux fonds mobilités actives -
continuités cyclables 2020 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Afin de permettant de résorber les coupures ou les discontinuités entre les différentes pistes cyclables, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a ouvert un appel à projets intitulé « fonds mobilités actives – continuités cyclables – 2020 ».

Dans le cadre, Limoges Métropole a déposé deux dossiers avec les projets suivants :

- voie verte et bandes cyclables entre les communes de Couzeix et Limoges – franchissement de la rivière Aurence (coût estimé 518 500 € HT - montant de subvention souhaité : 103 700 € HT),

- voie verte entre les communes de Boisseuil, Feytiat et Limoges – franchissement autoroute A20 (coût estimé 960 000 € HT - montant de subvention souhaité : 192 000 € HT).

Le conseil communautaire prend acte de l'engagement de Limoges Métropole dans cet appel à projets et autorise le Président à signer la ou les convention(s) de financement dans le cas où Limoges Métropole serait lauréate.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Candidature de Limoges Métropole à la campagne de subventions lancée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) relative à la prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a lancée depuis le 29 juin 2020, une campagne de subventions, au titre de la prévention des noyades et du développement de l'aisance aquatique et va y consacrer 15,5 M € en 2020.

Limoges Métropole a donc déposé, le 31 juillet 2020, un dossier dans le cadre de cette campagne de subventions pour le dispositif « aisance aquatique », à destination des enfants de 4 à 6 ans, ne sachant pas nager.

Le coût est estimé à 5 812 € TTC avec un plan de financement comme suit :

- 80 % sollicité au titre de la campagne de subventions lancée depuis le 29 juin 2020 par l'ANS, soit 4 650 € TTC ;
- 20 % à la charge de Limoges Métropole soit 1 162 € TTC.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de financement à intervenir dans le cadre de cette campagne de subventions dans le cas où Limoges Métropole serait lauréate.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Fonds européens - mise en oeuvre de l'Investissement Territorial (ITI) - désignation d'un nouveau représentant

Suite à l'installation des nouvelles instances de la communauté urbaine, le conseil communautaire, par délibération en date du 22 juillet 2020, a désigné 5 membres élus de Limoges Métropole pour siéger au sein du comité de sélection constituer par Limoges Métropole pour la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI).

Madame Marie-Eve TAYOT, ayant fait connaître son souhait d'être remplacée dans cette fonction, le conseil communautaire désigne :

- Mme Nadine RIVET

en tant que nouvelle élue de Limoges Métropole pour siéger au sein de ce comité de sélection.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Limoges Métropole-Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020

Compte-rendu au conseil communautaire des délibérations prises par le bureau communautaire

Le Président rend compte des délibérations prises lors du bureau communautaire du 15 septembre 2020 en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales.